

RCS : PAU Code greffe : 6403

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PAU atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2003 B 00351 Numéro SIREN : 449 601 806 Nom ou dénomination : A LA MAISON

Ce dépôt a été enregistré le 18/09/2020 sous le numéro de dépôt 5262

Désignation de l'entreprise : SAS A LA MAISON

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*

1 2

Adresse de l'entreprise 28 RUE AMELEE ROUSSILLE

64000 PAU

Durée de l'exercice précédent*

1 2

Numéro SIRET*

4 4 9 6 0 1 8 0 6 0 0 0 2 8

Néant ☐ *

				Exercice N clos le, 13 11 22 01 9		N-1 13 11 22 01 8		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4			
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC				
	Frais de développement *	CX		CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	3 925	AG	3 925			
	Fonds commercial (1)	AH		AI				
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM				
	Terrains	AN		AO				
	Constructions	AP		AQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	212 610	AS	165 539	47 071	5 772	
	Autres immobilisations corporelles	AT	105 465	AU	67 540	37 925	42 623	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations en cours	AV		AW			12 431	
	Avances et acomptes	AX		AY				
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT				
	Autres participations	CU		CV				
	Créances rattachées à des participations	BB		BC				
	Autres titres immobilisés	BD		BE				
	Prêts	BF		BG				
	Autres immobilisations financières*	BH	1 500	BI		1 500		
	TOTAL (II)	BJ	323 500	BK	237 004	86 496	60 826	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Matières premières, approvisionnements	BL	1 494	BM		1 494	1 450
En cours de production de biens		BN		BO				
En cours de production de services		BP		BQ				
Produits intermédiaires et finis		BR		BS				
Marchandises		BT	4 361	BU		4 361	4 244	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	2 011	BW		2 011	1 600	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	317	BY		317	495	
Autres créances (3)		BZ	6 177	CA		6 177	48 988	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD		CE				
ACTIF CIRCULANT	Disponibilités	CF	191 661	CG		191 661	178 125	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	673	CI		673	3 047	
	TOTAL (III)	CJ	206 694	CK		206 694	237 948	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN						
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	530 194	1A	237 004	293 190	298 774	
	Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	1 500	(3) Part à plus d'un an :	CR
	Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :				Créances :	

Désignation de l'entreprise : SAS A LA MAISON

Néant ☐ *

		Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 14 000.....)	DA 14 000	14 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD 1 400	1 400
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG 138 390	126 279
	Report à nouveau	DH 550	550
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI 54 048	62 111
	Subventions d'investissement	DJ 3 803	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL 212 193	204 341
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	26 639
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW 1 611	2 303
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX 18 618	8 508
	Dettes fiscales et sociales	DY 60 767	56 906
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA 78	
	Compte régul.	EB	
	Produits constatés d'avance (4)	EC 80 997	94 433
	TOTAL (IV)	ED	
	Ecart de conversion passif* (V)	EE 293 190	298 774
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EH	
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
	{ Ecart de réévaluation libre	ID	
	{ Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG 80 997	94 433
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	26 639

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	page 12
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	12
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	12
Dérogations	13
Permanence ou changement de méthodes	13
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	13
Etat des amortissements	13
Etat des provisions	13
Etat des échéances des créances et des dettes	13
Composition du capital social	13
Evaluation des matières et marchandises	13
Produits à recevoir	14
Charges à payer	14
Charges et produits constatés d'avance	14
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Informations en matière de crédit bail	14

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

NEANT

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Dérogations

A l'exception des dérogations suivantes : NEANT

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	16.0000	875			875

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du premier entré dernier sorti

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	3 69
Total	3 69

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	930
Dettes fiscales et sociales	28 698
Total	29 628

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	673
Total	673

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2/9)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				138 388	138 388
Redevances payées				63 493	63 493
- cumuls exercices antérieurs				34 568	34 568
- exercice				98 061	98 061
Total					
Redevances restant à payer				15 283	15 283
- à un an au plus				22 727	22 727
- entre 1 et 5 ans				38 010	38 010
Total					
Valeur résiduelle				2 517	2 517
- à un an au plus				3 563	3 563
- entre 1 et 5 ans				6 080	6 080
Total					

GREFFE

A LA MAISON SAS

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2019)

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2019)

A l'Associé unique
A LA MAISON SAS
28 rue Amédée Roussille
64000 PAU

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A LA MAISON relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le président le 29 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1 Janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Evénements significatifs postérieurs à la clôture » de l'annexe des comptes annuels concernant les effets de la crise liée au Covid-19 sur l'activité de la société.

*PwC Entrepreneurs Commissariat aux comptes, SAS, Pau Cité Multimédia, 4 rue Thomas Edison - BP 7501, 64075 Pau Cedex
Téléphone : +33 (0)5 59 14 24 34, Fax : +33 (0)5 59 14 25 00, www.entrepreneurs.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par actions simplifiée au capital de 1 901 259 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 811 599 406.
TVA n° FR 66 811 599 406. Siret 811 599 406 00014. Code APE 6920 Z. Bureaux : Amiens, Bordeaux, Bourg-en-Bresse, Chaumont, Cognac, Dijon, Lesconil, Lille, Limoges, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes, Nice, Paris, Pau, Péronne, Quimper, Rennes, Saint-Quentin, Strasbourg.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'associé unique appelé à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

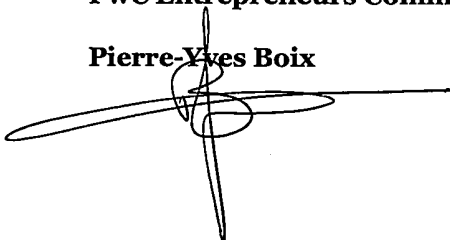
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Pau, le 21 juillet 2020

Le commissaire aux comptes

PwC Entrepreneurs Commissariat aux Comptes

Pierre-Yves Boix



BILAN ACTIF

	Exercice N 31/12/2019			Exercice N-1 31/12/2018	Ecart N / N-1	
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF						
Capital souscrit non appelé (I)						
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires	3 925	3 925				
Fonds commercial (1)						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage	212 610	165 539	47 071	5 772	41 299	715.55
Autres immobilisations corporelles	105 465	67 540	37 925	42 623	4 697-	11.02-
Immobilisations en cours				12 431	12 431-	100.00-
Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)						
Participations mises en équivalence						
Autres participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	1 500		1 500		1 500	
Total II	323 500	237 004	86 496	60 826	25 670	42.20
Stocks et en cours						
Matières premières, approvisionnements	1 494		1 494	1 450	43	3.00
En-cours de production de biens						
En-cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	4 361		4 361	4 244	118	2.77
Avances et acomptes versés sur commandes	2 011		2 011	1 600	411	25.69
Créances (3)						
Clients et comptes rattachés	317		317	495	179-	36.04-
Autres créances	6 177		6 177	48 988	42 811-	87.39-
Capital souscrit - appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Disponibilités	191 661		191 661	178 125	13 537	7.60
Charges constatées d'avance (3)	673		673	3 047	2 374-	77.92-
Total III	206 694		206 694	237 948	31 255-	13.14-
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
Primes de remboursement des obligations (V)						
Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	530 194	237 004	293 190	298 774	5 584-	1.87-

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

1 500

AXYLIS SUD OUEST

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2019	Exercice N-1 31/12/2018	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 14 000)	14 000	14 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	1 400	1 400		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	138 390	126 279	12 111	9.59
	Report à nouveau	550	550		
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	54 048	62 111	8 063-	12.98-
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement	3 803		3 803	
	Provisions réglementées				
	Total I	212 193	204 341	7 852	3.84
PROVISIONS	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
DETTES (1)	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
Comptes de Régularisation	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit		26 639	26 639-	100.00-
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 611	2 303	691-	30.03-
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 618	8 508	10 111	118.84
	Dettes fiscales et sociales	60 767	56 906	3 862	6.79
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes		78	78-	100.00-
	Total IV	80 997	94 433	13 436-	14.23-
Comptes de Régularisation	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	293 190	298 774	5 584-	1.87-

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

80 997

94 433

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12
	France	Exportation	Total	
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	160 014		160 014	150 065
Production vendue de biens	888 825		888 825	825 705
Production vendue de services				
Chiffre d'affaires NET	1 048 839		1 048 839	975 769
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			1 000	3 817
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			33 639	25 426
Autres produits				
Total des Produits d'exploitation (I)			1 083 478	1 005 012
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			47 996	46 091
Variation de stock (marchandises)			118	176
Achats de matières premières et autres approvisionnements			254 858	231 244
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			43	153
Autres achats et charges externes *			232 902	230 604
Impôts, taxes et versements assimilés			9 509	11 365
Salaires et traitements			352 717	321 837
Charges sociales			93 872	84 710
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			15 854	14 888
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges			1 684	1 645
Total des Charges d'exploitation (II)			1 009 232	942 055
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			74 246	62 957
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019	Exercice N-1 31/12/2018
Produits financiers		
Produits financiers de participations (3)		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	289	323
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V	289	323
Charges financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	63	41
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	63	41
2. Résultat financier (V-VI)	226	282
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	74 473	63 239
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	199	238
Produits exceptionnels sur opérations en capital	368	15 900
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
Total VII	567	16 138
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	261	2 681
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	46	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Total VIII	306	2 681
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	261	13 457
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	20 685	14 585
Total des produits (I+III+V+VII)	1 084 335	1 021 473
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 030 286	959 362
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	54 048	62 111

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

34 568 26 195

SAS A LA MAISON

28 RUE AMEDEE ROUSSILLE

64000 PAU

*Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes*

ANNEXE DU 01/01/2019 AU 31/12/2019

AXYLIS SUD OUEST

53 Avenue Jean MERMOZ

64000 PAU

05.59.06.55.44

AXYLIS SUD OUEST

ANNEXE

**Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes**

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

NEANT

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Déroptions

A l'exception des dérogations suivantes : NEANT

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	16. 0000	875			875

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du premier entré dernier sorti

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	3 6 9
Total	3 6 9

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 3 0
Dettes fiscales et sociales	2 8 6 9 8
Total	2 9 6 2 8

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	6 7 3
Total	6 7 3

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2/9)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				1 3 8 3 8 8	1 3 8 3 8 8
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs				6 3 4 9 3	6 3 4 9 3
- exercice				3 4 5 6 8	3 4 5 6 8
Total				9 8 0 6 1	9 8 0 6 1
Redevances restant à payer					
- à un an au plus				1 5 2 8 3	1 5 2 8 3
- entre 1 et 5 ans				2 2 7 2 7	2 2 7 2 7
Total				3 8 0 1 0	3 8 0 1 0
Valeur résiduelle					
- à un an au plus				2 5 1 7	2 5 1 7
- entre 1 et 5 ans				3 5 6 3	3 5 6 3
Total				6 0 8 0	6 0 8 0

(Ne pas reporter le montant des capitaux)*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cgfid Group

Désignation de l'entreprise : SAS A LA MAISON										Néant		*		
CADRE A				IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
								Conséquences à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I		CZ		D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II		KD	3 925	KE		KF				
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL				
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO				
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *			Dont Composants	M2		KP		KQ		KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			Dont Composants	M3		KS	183 330	KT		KU	47 364		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *				KV	95 583	KW		KX	5 137			
		Matériel de transport *				KY	640	KZ		LA				
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	5 435	LC		LD				
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG				
	Immobilisations corporelles en cours				LH	12 431	LI		LJ					
	Avances et acomptes				LK		LL		LM					
	TOTAL III				LN	297 418	LO		LP	52 501				
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T				
		Autres participations				8U		8V		8W				
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S						
Prêts et autres immobilisations financières				1T		1U		1V	1 500					
TOTAL IV				LQ		LR		LS	1 500					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						0G	301 343	0H		0J	54 001			
CADRE B		IMMOBILISATIONS		par virement de poste à poste		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
				1		2		3		4		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I		IN		C0		D0		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II		IO		LV		LW	3 925	IX	3 925	
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC				
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF				
		Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS		MG		MH		MI				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ	18 084	MK	212 610	ML	212 610	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers				IU		MM	1 329	MN	99 391	MO	99 391	
		Matériel de transport				IV		MP		MQ	640	MR	640	
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier				IW		MS		MT	5 435	MU	5 435	
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours					MY	12 431	MZ	0	NA		NB		
	Avances et acomptes					NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III					IY	12 431	NG	19 413	NH	318 075	NI	318 075	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		0U		M7		0W	
		Autres participations					IO		0X		0Y		0Z	
Autres titres immobilisés					II		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E		2F	1 500	2G	1 500		
TOTAL IV					I3		NJ		NK	1 500	2H	1 500		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4	12 431	0K	19 413	0L	323 500	0M	323 500	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

En Euros.

Désignation de l'entreprise : SAS A LA MAISON

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	3 925	PF		PG		PH	3 925
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	177 558	QA	6 020	QB	18 038	QC	165 539
Autres	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	53 887	QE	9 486	QF	1 329	QG	62 044
immobilisations	Matériel de transport	QH	640	QI		QJ		QK	640
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	4 508	QM	348	QN		QO	4 856
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	236 593	QV	15 854	QW	19 367	QX	233 079
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ON	240 518	OP	15 854	OQ	19 367	OR	237 004

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissement		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
TOTAL I															
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL II															
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst.gales,agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autre immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations		NL						NM						NO	
TOTAL IV															
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NO + NR)		NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY			Total général non ventilé (NW - NY)		NZ		

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

En Euros.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : - SAS A LA MAISON

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Néant ☒ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquièmes H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6D
		- corporelles	6E	6F	6H
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O5
		- titres de participation	9U	9V	9X
		- autres immobilisa- tions financières(1)*	O6	O7	O9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS. A LA MAISON										Néant ☐ *			
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL			UM			UN		
	Prêts (1) (2)				UP			UR			US		
	Autres immobilisations financières				UT	1 500		UV	1 500		UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA								
	Autres créances clients				UX	317		317					
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)				ZI								
	Personnel et comptes rattachés				UY	3 469		3 469					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ	369		369					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	1 968		1 968					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN								
		Divers			VP								
	Groupe et associés (2)				VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	372		372					
	Charges constatées d'avance				VS	673		673					
	TOTAUX				VT	8 666		VU	8 666		VV		
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice			VD								
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE								
		(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF								
CADRE B			ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y									
Autres emprunts obligataires (1)				7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine			VG									
	à plus de 1 an à l'origine			VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A									
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	18 618		18 618						
Personnel et comptes rattachés				8C	15 602		15 602						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	27 067		27 067						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			8E	4 102		4 102						
	Taxe sur la valeur ajoutée			VW	10 359		10 359						
	Obligations cautionnées			VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	3 637		3 637						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J									
Groupe et associés (2)				VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *				Z2									
Produits constatés d'avance				8L									
TOTAUX				VY	79 386		VZ	79 386					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ			(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK			* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

A LA MAISON
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 14.000 euros
Siège social : 28 Rue Amédée Roussille
64000 PAU
RCS PAU 449 601 806

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt,

Et le trente juillet, au siège social.

La Société HOR DAGO, Société à Responsabilité Limitée au capital de 875.200 euros, dont le siège social est à PAU (64000) – 28 Rue Amédée Roussille, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PAU sous le numéro 799 605 340, représentée par son Gérant, Monsieur Pierre LAMISCARRE,

Propriétaire de la totalité des 875 actions de 16 euros chacune composant le capital social de la Société « A LA MAISON »,

Associée unique de ladite société,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ont été établis par Monsieur Pierre LAMISCARRE, Président non associé.

Les comptes annuels de l'exercice ont été adressés à l'associée unique dans les cinq mois de la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

L'inventaire a également été tenu à la disposition de l'associé unique au siège social:

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et quitus au Président ;
- Le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- L'affectation du résultat de cet exercice ;
- La mention des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, avec le Président non associé ;
- La délégation de pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION – APPROBATION DES COMPTES

L'associée unique, connaissance prise du rapport du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 54.048,34 euros.

PL

L'associée unique approuve également les opérations traduites dans ces comptes et prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal, à hauteur de 15.345 euros.

En conséquence, l'associée unique donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIÈME DECISION – AFFECTATION DU RESULTAT

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 54.048,34 euros de la manière suivante :

Origine

Résultat bénéficiaire de l'exercice **54.048,34 euros**

Autres réserves :

Au poste « autres réserves » **24.048,34 euros**

Dividendes :

A titre de distribution de dividendes **30.000,00 euros**

L'associée unique percevra la totalité du dividende mis en distribution à compter de ce jour.

Rappel des dividendes distribués

L'associée unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31 décembre 2018	0 €	0 €	50.000 €
31 décembre 2017	0 €	0 €	50.000 €
31 décembre 2016	0 €	0 €	50.000 €

TROISIÈME DECISION – CONVENTIONS REGLEMENTEES

Conformément aux dispositions de l'article L.227-10 du Code de commerce, la présente décision fait mention des conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé entre la Société et le Président non associé, savoir :

- Poursuite du contrat de bail commercial conclu entre la SCI ERROTACILLO et la Société A LA MAISON. Montant des loyers versés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 : 46.800 euros hors taxe.

PL

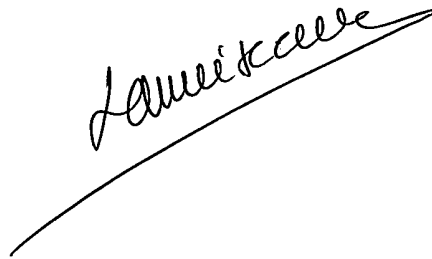
- Poursuite des contrats articles 82 et 83 souscrits par la Société A LA MAISON au profit de Monsieur Pierre LAMISCARRE auprès de la Compagnie LA MONDIALE. Montant des cotisations versées au titre de l'exercice 2019 : 4.410,22 euros.

QUATRIÈME DECISION – POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'associée unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et reproduit sur le registre de ses décisions.

La Société HOR DAGO
Monsieur Pierre LAMISCARRE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Lamiscarre', is written over a long, slightly curved horizontal line.